



D.C.

Health and Human Rights  
Clinic, Indiana University  
McKinney School of Law



Human Rights Advocates

**Haiti Legal  
Advocacy  
Project**

SCHOOL of LAW

WESTERN NEW ENGLAND  
UNIVERSITY | WNE

INTERNATIONAL  
HUMAN RIGHTS CLINIC

CENTER FOR  
**Gender & Refugee**  
STUDIES

Canada Haiti Action Network

Réseau de solidarité Canada-Haïti



**Nicaragua Center  
for Community  
Action**

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Contact:

Brian Concannon Jr., avocat, *Institute for Justice & Democracy in Haiti*, [brian@ijdh.org](mailto:brian@ijdh.org), +1-617-652-0876 (anglais, français, créole)

### **Appel de groupes de la société civile au Secrétaire Général pour une réponse aux revendications des victimes du choléra d'Haïti**

*Novembre marque le premier anniversaire du dépôt des demandes demeurées sans réponse de l'ONU*

29 novembre 2012, NEW YORK - Quarante-huit (48) groupes importants œuvrant dans la défense des droits et provenant de la société civile ou du monde universitaire ont lancé un appel au Secrétaire Général des Nations Unies (ONU) Ban Ki-Moon, pour que l'ONU fasse preuve de leadership en matière de droits humains en répondant aux demandes des victimes de l'épidémie de choléra attribuable aux troupes de l'ONU et qui fait rage en Haïti depuis deux ans.

Ce mois-ci marque une année depuis que plus de 5000 victimes du choléra ont déposé des requêtes auprès des Nations Unies, dans le but d'obtenir compensation pour les dommages qu'elles ont subit. Les revendications demandent que l'ONU fournisse a) de l'eau et des infrastructures sanitaires pour contrôler l'épidémie, b) une indemnisation juste, et c) des excuses publiques. Dans son accusé de réception en décembre 2011, l'ONU a promis une réponse « en temps opportun », mais n'a pas répondu aux victimes depuis. L'ONU n'a publiquement divulgué aucune information sur son processus juridique mais continue « d'étudier les demandes » qui ont été déposées.

« L'ONU devrait prouver son engagement envers les droits humains et le droit international en répondant à l'épidémie de choléra grave en Haïti et en fournissant aux victimes un accès à la justice et à des réparations », a déclaré Kim Irish, président de *Human Rights Advocates*, une organisation accréditée par l'ECOSOC qui participe activement aux travaux des divers organes de droits humains des Nations Unies.

Le choléra a été introduit en Haïti en octobre 2010, à la suite d'une gestion imprudente de l'assainissement de l'eau par les Nations Unies, ce qui a permis que les déchets humains non traités de soldats provenant d'un pays où le choléra est endémique, aient été versés dans la rivière centrale d'Haïti. Les tests génétiques de la souche en Haïti a déterminé qu'il s'agissait d'un « match parfait » à la souche active dans le pays fournisseur de contingents, dont sont issus les troupes de l'ONU qui ont été déployés sans être testés ou traités contre le choléra. En mars 2012, l'envoyé spécial de l'ONU pour Haïti, l'ancien président des États-Unis Bill Clinton, a confirmé que les forces de la paix de l'ONU étaient la « cause immédiate » de l'épidémie de choléra.

Dans la lettre adressée au Secrétaire général, les groupes écrivent: « En tant qu'organisations travaillant à la réalisation des droits humains et à l'accès à la justice dans le monde entier, nous apprécions le rôle unique de l'ONU qui se situe à la pointe du progrès dans le développement et la mise en œuvre des droits humains. La poursuite du silence et de déni des Nations Unies serait un grave revers pour le progrès de ces dernières décennies et endommagerait irrévocablement la force morale de l'ONU en tant que gardien de la justice et les droits de l'homme.»

L'épidémie a tué plus de 7600 haïtiens et en a atteint plus de 600 000. L'Organisation Internationale des Migrations a reporté 4000 nouveaux cas depuis que l'ouragan Sandy est passé en Haïti en octobre dernier, l'abondance de pluie ayant causé des inondations massives. « De nombreux organes des Nations Unies, notamment l'Assemblée Générale et le Conseil des Droits de l'Homme, ont reconnu que l'eau et l'assainissement sont des droits fondamentaux », a déclaré Margaret Satterthwaite, directrice de la *Global Justice Clinic* à la faculté de droit de la *New York University* (NYU). « Il s'agit d'un test crucial pour déterminer le sens réel de ces droits.»

«Les Nations Unies doivent tout simplement remplir ses obligations en vertu du droit international. Le peuple haïtien a le droit fondamental d'obtenir un remède et des réparations », a souligné Vince Warren, directeur exécutif du *Center for Constitutional Rights*, une organisation américaine qui se consacre à la promotion et à la protection des droits garantis par la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que par la Constitution américaine.